

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------------|---|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom commercial du produit | : P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria |
| Code du produit | : PA00186919 |
| Groupe de produits | : Produit commercial |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|-------------------------------|--|
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation professionnelle |
| Fonction ou Catégorie d'usage | : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) |

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl
Temselaan 100
1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale:
PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl
Boîte postale 81
1090 Bruxelles

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|------------------------|----------------------------------|--|
| Num. d'appel d'urgence | Numéro d'urgence en Belgique: | Centre Antipoison: Tél: +32 (0) 70/245.245 |
| | Numéro d'urgence au Luxembourg : | Centre Antipoison: Tél: (+352) 8002-5500 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|-------------------------------|---|
| Mention d'avertissement (CLP) | : Aucun(e) |
| Mentions de danger (CLP) | : Aucun(e) |
| Conseils de prudence (CLP) | : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 - Tenir hors de la portée des enfants. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P314 - Consulter un médecin en cas de malaise P260 - Ne pas respirer les aérosols P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale |
| Phrases EUH | : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande |

2.3. Autres dangers

| | |
|---|--|
| Autres dangers qui n'entraînent pas la classification | : Aucune présence de substances PBT et vPvB. |
|---|--|

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
|------------------------------|---|-------|--|---|
| Propylene Glycol Butyl Ether | (n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 | 1 - 5 | Xi; R36/38 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 |

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se ferme.
- Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
Produits incompatibles : Voir la section 10.
Matières incompatibles : Non applicable.
Interdictions de stockage en commun : Non applicable.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|---|-----------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 44 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 270.5 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets locaux, cutanée | 50 % dans le mélange |
| A long terme - effets systémiques, orale | 8.75 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 33.8 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 16 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0.525 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0.0525 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 5.25 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 2.36 mg/kg dwt |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0.236 mg/kg dwt |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 0.16 mg/kg dwt |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : Non applicable.

Protection des yeux : Non applicable.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Propriété | Valeur | Unité | Méthode de test/Notes |
|--|--|-------|-----------------------|
| Apparence | Liquide. | | |
| État physique | Liquide | | |
| Couleur | Limpide. | | |
| Odeur | plaisante (parfum). | | |
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible | | |
| pH | 10.75 | | |
| Point de fusion | Aucune donnée disponible | | |
| Point de congélation | Aucune donnée disponible | | |
| Point d'ébullition | Aucune donnée disponible | | |
| Point éclair | 62 | °C | |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | Aucune donnée disponible | | |
| Flammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible | | |
| Limites explosives | Aucune donnée disponible | | |
| Pression de la vapeur | Aucune donnée disponible | | |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | | |
| Solubilité | Soluble dans l'eau. | | |
| Log Pow | Aucune donnée disponible | | |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée disponible | | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | | |
| Viscosité | 1 | cP | |
| Propriétés explosives | Pas d'informations complémentaires disponibles | | |
| Propriétés comburantes | Pas d'informations complémentaires disponibles | | |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria | |
|---|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|--|------------------------------|
| DL50 orale rat | 3300 mg/kg OECD 401 |
| DI 50 cutanée rat | 2001 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 3.79 mg/l/4h |
| ATE (voie orale) | 3300 mg/kg de poids corporel |
| ATE (voie cutanée) | 2001 mg/kg de poids corporel |

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|--|----------------|
| ATE CLP (vapeurs) | 20.100 mg/l/4h |
| ATE (poussières, brouillard) | 20.100 mg/l/4h |

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 10.75 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 10.75 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Effets et symptômes indésirables | : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints. |
| Autres informations | : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4. |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|--|
| Ecologie - général | : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
|--------------------|--|

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|--|--|
| CL50 poisson 1 | > 560 mg/l OECD 203; <i>Poecilia reticulata</i> |
| CL50 autres organismes aquatiques 1 | > 1000 mg/l OECD 209 |
| CE50 Daphnie 1 | > 1000 mg/l OECD 202; <i>Daphnia magna</i> |
| ErC50 (algues) | > 1000 mg/l OECD 201; <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> |
| NOEC chronique algues | 560 mg/l OECD 201; <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|--|-----------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable. |
| Biodégradation | 90 % OECD 301 E |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | |
|--|--|
| Log Pow | 1.2 OECD 117; 20 °C |
| Potentiel de bioaccumulation | Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4). |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria | |
|---|---|
| Résultats de l'évaluation PBT | Aucune présence de substances PBT et vPvB. |
| Composant | |
| Alcohol (64-17-5) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Composant | |
|--|---|
| Aminomethyl Propanol (124-68-5) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |
| Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.
. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : Parfums, Désinfectants.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

P&G Professional Mr. Proper Nettoyant multi-surfaces Antibacteria

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

| | |
|---------------|--|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau |
| Xi | Irritant |

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit